

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 septembre 2013 à 19 h 30 conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-09-925 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil sont présents et consentent à l'ajout des points suivants, le tout en conformité à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 septembre 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

4. Règlement de zonage 1275-193 / Retrait du règlement
5. Adoption projet / Règlement n° 1275-200 / Modification / Grille des usages et normes / Zones H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A et A-810-A / Phase de développement
6. Avis de motion / Règlement n° 1275-200 / Modification / Grille des usages et normes / Zones H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A et A-810-A / Phase de développement

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Entente entre la Ville, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion / CSN et un salarié / Mesure disciplinaire / Autorisation de signature
3. Service des travaux publics / Mesure disciplinaire
4. Règlement de zonage 1275-193 / Retrait du règlement
5. Adoption projet / Règlement n° 1275-200 / Modification / Grille des usages et normes / Zones H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A et A-810-A / Phase de développement
6. Avis de motion / Règlement n° 1275-200 / Modification / Grille des usages et normes / Zones H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A et A-810-A / Phase de développement
7. Période de questions
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

13-09-926 ENTENTE ENTRE LA VILLE, LE SYNDICAT MANUEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / CSN ET UN SALARIÉ / MESURE DISCIPLINAIRE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général adjoint, daté du 4 septembre 2013 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par le salarié n° 313 ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise MM. Guy Pilon, maire, Martin Houde, directeur général adjoint, Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente à intervenir entre la Ville, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion – CSN et le salarié n° 313 relativement à la mesure disciplinaire imposée au dit salarié ;

QU'à la suite de la signature de cette entente, la directrice générale, le directeur général adjoint, la directrice du service des ressources humaines, le directeur du service des travaux publics, les contremaîtres, le trésorier et tout autre service ou salarié concerné soient instruits d'appliquer la dite Entente selon les termes et conditions qui y sont énoncés ;

QUE la Ville autorise le directeur du service des travaux publics à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer le salarié de la présente résolution.

« ADOPTÉE »

13-09-927 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général adjoint, daté du 4 septembre 2013 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par le salarié n° 978 le 29 juillet 2013 ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décide en conséquence que le salarié n° 978 soit suspendu sans solde pour une journée de travail, en l'occurrence le mercredi 11 septembre 2013 ;

QUE la Ville autorise le directeur du service des travaux publics à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer le salarié de la présente résolution ;

QU'il soit de plus décidé que le salarié n° 978 ne puisse, durant cette journée de suspension, avoir accès à aucun bâtiment, local ou local du syndicat, site, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis ;

QUE la directrice générale, le directeur général adjoint, la directrice du service des ressources humaines, le directeur du service des travaux publics, les contremaîtres et tout autre service ou salarié concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

13-09-928 RÈGLEMENT DE ZONAGE 1275-193 / RETRAIT DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que le développement des phases I et II des zones urbaines de la Ville est complété à plus de 75 % ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement 1275-193 visant à permettre le développement de la phase III, conformément au Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de règlement 1275-193, lors de la séance du 3 septembre 2013, un avis public informant les personnes habiles à

voter de certaines zones de l'ouverture de la période pour demander la tenue d'un registre à son égard a par erreur été publié ;

CONSIDÉRANT que le règlement 1275-193 n'aurait pas du faire l'objet de cet avis public puisqu'il n'est pas susceptible d'approbation référendaire, le tout en conformité avec l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer ce projet de règlement et de recommencer un nouveau processus ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement 1275-193 soit retiré.

« ADOPTÉE »

13-09-929 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-200 / MODIFICATION / GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONES H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A ET A-810-A / PHASE DE DÉVELOPPEMENT

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-200 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1275 afin de changer les grilles des usages et normes des zones H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A et A-810-A identifiées au schéma d'aménagement comme faisant partie de la phase 3 ou de la réserve de développement résidentiel au-delà de 2016 pour permettre leur développement. »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} octobre 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-09-930 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-200 / MODIFICATION / GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONES H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A ET A-810-A / PHASE DE DÉVELOPPEMENT

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1275 afin de changer les grilles des usages et normes des zones H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A et A-810-A identifiées au schéma d'aménagement comme faisant partie de la phase 3 ou de la réserve de développement résidentiel au-delà de 2016 pour permettre leur développement.

13-09-931 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

13-09-932 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier